



MADRID, le 20 mars 2017

## CIRCULAIRE ICCAT GBYP # 0436/ 2017

**OBJET: TERMES DE RÉFÉRENCE - APPEL D'OFFRES - ICCAT/GBYP (02/2017)  
PROSPECTION AÉRIENNE DES CONCENTRATIONS DE THONS ROUGES  
REPRODUCTEURS  
PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LE THON ROUGE ENGLOBANT TOUT  
L'ATLANTIQUE (ICCAT/GBYP Phase 7)**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, l'Appel d'offres ICCAT/GBYP 02/2017 relatif à la « Prospection aérienne des concentrations de thons rouges reproducteurs » du Programme de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (ICCAT/GBYP).

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

  
Driss Meski  
Secrétaire exécutif de l'ICCAT



### DISTRIBUTION :

– **Mandataires de la Commission :**

Président de la Commission :	M. Tsamenyi	Président du COC :	D. Campbell
Premier Vice-Président :	S. Depypere	Président du PWG	F. Donatella
Second Vice-Président :	R. Delgado	Présidente du STACFAD	S. Lapointe
Président du SCRS :	D. Die		

- **Chefs de délégation**
- **Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes**
- **Chefs scientifiques**

**Pièce jointe :** Appel d'offres ICCAT GBYP 02/2017.

**TERMES DE RÉFÉRENCE**  
**APPEL D'OFFRES GBYP 02/2017**  
**PROSPECTION AERIENNE DE CONCENTRATION DE REPRODUCTEURS**  
**PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LE THON ROUGE ENGLOBANT TOUT L'ATLANTIQUE**  
**(ICCAT/GBYP - Phase 7)**

### **Contexte et objectifs**

Le programme de recherche de l'ICCAT sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP) est nécessaire afin d'améliorer la collecte des données de base, la compréhension des processus biologiques et écologiques fondamentaux ainsi que les modèles d'évaluation et de gestion.

Un élément important de ce programme consiste en la réalisation de prospections aériennes par transects dans la mer Méditerranée aux endroits et aux moments pendant lesquels les bancs sont généralement observés à proximité de la surface afin de soutenir l'élaboration d'un indice indépendant des pêcheries. Dans le cadre de ce programme, les instituts scientifiques ainsi que les entités publiques ou privées sont invités à soumettre leurs offres afin de réaliser ces prospections.

### **Tâches du prestataire**

Le prestataire, qui travaillera en étroite collaboration avec le coordinateur du projet ICCAT/GBYP et avec son comité de direction dirigera des prospections aériennes d'une ou de plusieurs sous-zones de concentration de reproducteurs, identifiées dans les cartes ci-jointes, conformément au plan d'échantillonnage joint au présent document. Les quatre sous-zones devant faire l'objet d'une prospection sont les suivantes : mer des Baléares (zone A), mer Tyrrhénienne du sud (zone C), mer Méditerranée centre-sud (zone E) et mer Levantine (zone G). Le prestataire a la responsabilité d'obtenir les autorisations de vols.

Le budget opérationnel pour cette campagne de prospection couvre plusieurs répétitions (prospections) pour chaque zone, en fonction du modèle de prospection, (auxquelles s'ajoute un total de 20 % du total des jours de réserve en cas de mauvaises conditions météorologiques). L'offre doit mentionner les éléments suivants : a) type d'avion (adapté à la prospection aérienne, pourvu d'ailes supérieures, de deux hélices et d'une bonne visibilité vers l'avant. Il doit obligatoirement être équipé de hublots d'observation bombés de part et d'autre de l'avion) ; b) disponibilité d'un pilote et d'un professionnel de la détection thonière ; c) disponibilité de deux scientifiques spécialisés en détection, membres d'une institution scientifique indépendante des industries de la pêche et d) nombre de prospections et durée de chaque prospection de chaque sous-zone.

Les prospections ne porteront que sur les concentrations de reproducteurs de thon rouge pendant la période comprise entre le 29 mai 2017 au 30 juin 2017, et seront réalisées par chaque avion dans chaque sous-zone, à une altitude de repérage de 300 m. La distance parcourue en une heure de vol serait d'environ 100 milles marins, avec 6 heures de vol par jour. Il est raisonnable d'envisager de mauvaises conditions météorologiques pour 20 % des jours (nous entendons par mauvaises conditions météorologiques des vents supérieurs à 3 sur l'échelle de Beaufort, des nuages bas à moins de 300 m d'altitude ou de fortes pluies qui empêchent une observation adéquate des bancs de thons se situant à proximité de la surface de l'eau). Le protocole de la prospection aérienne (obligatoire pour pouvoir postuler) est disponible [ici](#).

Le prestataire devra être en mesure de fournir un enregistrement GPS exhaustif de tous les vols et des positions d'observation, ainsi que les points intermédiaires nécessaires, le cas échéant. Toutes les observations doivent être documentées par des photos réalisées de préférence au moyen d'un appareil photo haute résolution, géostabilisé, de marquage GPS et électronique. Toutes les photos doivent être jointes au rapport final.

Le prestataire devra fournir les formulaires d'observation à l'ICCAT/GBYP, dûment complétés, à la fin de chaque semaine (24 heures maximum après le dernier vol) en vue de permettre des vérifications et corrections en temps réel.

Le prestataire de service dont la proposition est retenue devra garantir la participation d'au moins un représentant officiel, d'un/de plusieurs pilote(s), d'un/de plusieurs professionnel(s) de la détection et des scientifiques spécialisés en détection à un cours de formation (d'une durée de deux jours maximum) qui aura lieu au Secrétariat de l'ICCAT à la fin avril 2017 organisée avec un préavis très court. La participation à la

formation est obligatoire. Le prestataire devra fournir des photos et les coordonnées de tous les membres de l'équipe participant à la prospection le premier jour de la formation au plus tard.

### **Qualifications minimales du prestataire**

- Expérience documentée de plusieurs années dans des études consacrées au thon rouge et/ou dans la prospection aérienne ou le recensement des populations marines ; l'expérience préalable dans la prospection aérienne est hautement souhaitable.
- Disponibilité d'un avion adapté à la prospection aérienne, et description technique de l'avion pourvu de deux hublots d'observation bombés (de part et d'autre de l'avion), conduit par un pilote breveté disposant d'une expérience documentée dans ce domaine.
- Disponibilité d'au moins un professionnel de la détection thonière, disposant d'une expérience documentée de plusieurs années dans ce domaine.
- Disponibilité d'au moins deux observateurs scientifiques, de préférence disposant d'une expérience préalable dans la pêche ou la biologie de thonidés, la prospection aérienne et/ou le recensement des populations marines, appartenant à une institution ou entité scientifique indépendante des industries de la pêche et titulaire d'un diplôme universitaire dans l'un des domaines suivants : sciences halieutiques, biologie marine, sciences naturelles, sciences biologiques ou sciences environnementales ou domaine y relatif.
- Excellente maîtrise de l'une des trois langues officielles de l'ICCAT (anglais, espagnol et français). Un niveau élevé de connaissances de l'anglais est hautement souhaitable.
- Garantie bancaire ou d'une compagnie d'assurances couvrant le montant du contrat à fournir avant la signature du contrat éventuel.

### **Demande d'offres**

Les entités intéressées devraient soumettre une offre à l'attention du Secrétaire exécutif de l'ICCAT ([driss.meski@iccat.int](mailto:driss.meski@iccat.int)) en ajoutant en copie le coordinateur du GBYP de l'ICCAT ([antonio.dinatale@iccat.int](mailto:antonio.dinatale@iccat.int)) avant le **3 avril 2017**, comprenant les informations suivantes :

- a. Une offre détaillée, décrivant la/les sous-zone(s) où la prospection aérienne va être réalisée (pour l'identification des sous-zones, veuillez consulter les cartes ci-jointes), le type d'avion de détection à utiliser pour la prospection, le nombre minimum d'heures de vol à garantir au total, le nombre maximum de jours de réserve, la date du rapport provisoire et la date du rapport final ;
- b. Les curriculum vitae du pilote, du professionnel de la détection et des observateurs scientifiques ;
- c. Le résumé historique de l'institution ou de la société se présentant à la campagne de prospection aérienne GBYP au titre de 2017, décrivant l'expérience documentée en matière de prospection aérienne ou de prospection des populations marines, devant inclure les récents contrats pertinents portant sur des activités identiques ou similaires et d'autres références (numéros des contrats, coordonnées, numéros de téléphone et toute autre information pertinente) ;
- d. Une estimation préliminaire du budget aux fins de la prospection aérienne, tenant compte de la proportion des quadrants 1<sup>er</sup>x1<sup>er</sup> à explorer sur la totalité des quadrants où les activités de reproduction ont été identifiées dans les cartes ci-jointes, et toute remise éventuelle (veuillez utiliser le tableau ci-joint).
- e. Nom, adresse et numéro de téléphone de l'organisme soumissionnaire ainsi que le numéro de téléphone du responsable des activités sur le terrain.
- f. Les informations institutionnelle et administrative de référence de l'organisme soumissionnaire (par ex : statuts, type d'institution, budget annuel, procédures de contrôle du budget, etc.)
- g. Si l'avion proposé aux fins de la prospection n'appartient pas à l'organisme soumissionnaire, un formulaire de déclaration émanant de son propriétaire devra être inclus, afin de définir la disponibilité de l'avion pour cette activité et afin de garantir que l'avion est correctement assuré contre tous les risques par une compagnie d'assurances ; une copie du contrat de sous-traitance ou du protocole d'entente devra également être fournie;
- h. Une liste détaillée de toute activité sous-traitée ;
- i. Déclaration spécifiant que l'institution soumissionnaire appliquera rigoureusement le modèle et le protocole de prospection aérienne fournis par l'ICCAT/GBYP avant le début des prospections, ainsi que les formulaires à utiliser aux fins de la prospection et les normes administratives fixées dans le contrat ;
- j. Déclaration spécifiant que tous les commentaires éventuels réalisés sur le projet de rapport final seront inclus dans le rapport final avant la soumission au SCRS de l'ICCAT ;

- k. Copie complétée de la licence et de l'autorisation d'exploitation (le cas échéant) et tout document administratif, délivré par l'autorité publique compétente, démontrant que l'institution soumissionnaire est autorisée à opérer la prospection aérienne ;
- l. Déclaration spécifiant que l'institution soumissionnaire fournira une garantie bancaire ou d'une compagnie d'assurances couvrant le montant total du contrat, et ce avant sa signature ;
- m. Déclaration spécifiant que l'institution soumissionnaire sera couverte par une assurance totale pour la prospection aérienne qui sera réalisée conformément aux termes de l'appel d'offres, dégageant l'ICCAT de toute responsabilité liée au travail à réaliser par chaque institution soumissionnaire ;
- n. Accusé de réception du présent appel d'offres ;
- o. Déclaration spécifiant l'étendue de l'accord avec toutes les modalités, conditions et dispositions ci-incluses.

Les offres qui ne sont pas accompagnées de la documentation ou des informations requises ou qui rejettent les modalités et les conditions de l'appel d'offres ne seront pas examinées.

Les prestataires peuvent être soit des institutions de recherche, telles que des laboratoires gouvernementaux ou privés, des universités ou des cabinets-conseils privés ou toute autre entité possédant les qualifications requises.

Le prestataire devrait être disposé à faire part de rapports à toute réunion requise par l'ICCAT.

Le prestataire devra être disposé à prendre à bord de l'avion un inspecteur ou un observateur national ICCAT-GBYP à tout moment, avec un préavis très court.

Le Secrétariat de l'ICCAT procédera à la sélection des offres et décidera du/des contrat(s) accordé(s). L'entité ou les entités sélectionnée(s) en sera informée(s) dans les plus brefs délais.

#### **Documents à remettre**

- 1) Les formulaires d'observation concernant la première semaine d'activités à transmettre par e-mail avant le **5 juin 2017**, au plus tard, conjointement avec les trajectoires des GPS (au format électronique) et de brefs commentaires sur tout problème particulier.
- 2) Les formulaires d'observation concernant la deuxième semaine d'activités à transmettre par e-mail avant le **12 juin 2017**, au plus tard, conjointement avec les trajectoires des GPS (au format électronique) et de brefs commentaires sur tout problème particulier.
- 3) Les formulaires d'observation concernant la troisième semaine d'activités à transmettre par e-mail avant le **19 juin 2017**, au plus tard, conjointement avec les trajectoires des GPS (au format électronique) et de brefs commentaires sur tout problème particulier.
- 4) Les formulaires d'observation concernant la quatrième semaine d'activités à transmettre par e-mail avant le **26 juin 2017**, au plus tard, conjointement avec les trajectoires des GPS (au format électronique) et de brefs commentaires sur tout problème particulier.
- 5) Les formulaires d'observation concernant la première semaine d'activités à transmettre par e-mail avant le **3 juillet 2017**, au plus tard, conjointement avec les données de suivi GPS (au format électronique) et de brefs commentaires sur tout problème particulier.
- 6) Le projet de rapport final à soumettre le **7 juillet 2017**, au plus tard, comprenant les éléments suivants :
  - a. Description complète des travaux réalisés pendant la prospection aérienne ;
  - b. Description détaillée de la méthodologie ;
  - c. Cartes détaillées des zones dans lesquelles la prospection aérienne a été réalisée, conformément au modèle de prospection aérienne ;
  - d. Cartes détaillant l'itinéraire GPS de la prospection, par date ;
  - e. Cartes détaillées des points d'observation, avec les positions GPS ;
  - f. Copie intégrale des formulaires officiels d'observation, complétés et comprenant le maximum de détails ;
  - g. Copie complète des photos et des vidéos prises pendant la prospection (sur DVD), correctement référencées ;
  - h. Rapport scientifique, préparé en tenant compte du modèle de prospection aérienne et des publications pertinentes ;
  - i. Résumé.

- j. Une présentation Power Point des principaux résultats à présenter lors de la réunion du SCRS de l'ICCAT du groupe d'espèces du thon rouge de 2017 ou lors de toute autre réunion du SCRS de l'ICCAT.
- 7) Le rapport final définitif, à préparer en tenant compte des commentaires éventuels formulés par l'ICCAT et à soumettre **19 juillet 2017**, au plus tard.

### **Détails des paiements**

Des versements seront réalisés conformément au calendrier suivant :

1. 40% du montant total du contrat à la signature de celui-ci ;
2. 40 % à la réception du Document n°4 ;
3. 20% après l'approbation du rapport final comprenant les commentaires formulés par l'ICCAT et l'approbation des documents administratifs.

### **Logistique**

Tous les documents fournis par le prestataire doivent être en MS Word ou dans un programme compatible, les tableaux doivent être en Excel ou dans une version compatible, les figures et les photos doivent être en JPEG ou TIFF ou dans une version compatible. Tous les documents soumis doivent être rédigés en anglais, en espagnol ou en français.

### **Propriété intellectuelle**

Tous les matériaux produits par le prestataire relèveront de la propriété de l'ICCAT/GBYP/ et demeureront confidentiels.